

AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES

Alliance Globale du Karité (Burkina Faso et Togo)

Vers des communautés de karité résilientes au climat au Togo et au Burkina Faso

(Don G-Z1-A00-SUP-001)

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

1. L'Alliance Globale du Karité a reçu une subvention de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du Fonds Africain pour le Changement Climatique d'un montant de Neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cents dollars (US\$996,700 équivalent à 732,867.65 UA) pour financer le projet "Vers des communautés de karité résilientes au climat au Togo et au Burkina Faso".

2. Les principaux objectifs de ce projet sont de réduire la vulnérabilité climatique de 7 500 collectrices de karité et de leurs communautés (plus de 30 000 personnes) au Togo et au Burkina Faso, en augmentant les revenus générés par des activités comme le karité et l'apiculture et en améliorant les pratiques de gestion des parcs dirigées par les communautés. Les principaux résultats prévus sont les suivants : amélioration de la capacité commerciale des collectrices de karité ; amélioration de la capacité des collectrices de karité à restaurer les parcs à karité ; amélioration de la capacité des membres de la communauté (hommes et femmes) à gérer collectivement les parcs à karité ; amélioration de la capacité des membres de la communauté sur les pratiques de transformation intelligentes du point de vue climatique (hommes et femmes).

Les biens et services à acquérir comprennent un(e) expert(e) en genre et en climat, du matériel de conservation, du matériel apicole, la construction de magasins, des ateliers sur les conventions locales, des formations à l'apiculture, des formations à la gestion des ressources naturelles, des formations à la conservation, des recenseurs, un logiciel de suivi et d'évaluation, un ordinateur, des plants d'arbres indigènes, des plants de karité, des audits financiers et un rapport de fin de projet. Ils doivent être achetés par le biais d'un appel d'offres international ouvert.

La passation des marchés financés par la Banque africaine de développement sera effectuée selon les procédures spécifiées dans les directives de passation des marchés de la Banque africaine de développement et est ouverte à toutes les entreprises et personnes éligibles telles que définies dans les directives de passation des marchés. La banque prendra les dispositions nécessaires pour publier sur son site web externe le plan initial de passation des marchés convenu et toutes les mises à jour ultérieures, une fois qu'elle aura fourni un avis de non-objection.

Les avis d'appel d'offres particuliers pour les contrats qui font l'objet d'un appel d'offres international ouvert seront annoncés, dès qu'ils seront disponibles, sur les sites internet de la Banque africaine de développement (www.afdb.org) et de l'Alliance Globale du Karité (www.globalshea.com).

3. Le projet comprend les éléments suivants :

- Formations sur le développement coopératif et la gestion des affaires
- Formations et équipements de conservation pour les coopératives de karité
- Formations à l'apiculture et équipements pour les coopératives
- Formations à la gestion des parcs, notamment à la plantation d'arbres et à la régénération naturelle, ainsi qu'à l'élaboration de conventions locales.

L'acquisition des biens et /ou travaux se fera conformément aux règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition des biens et travaux. L'acquisition des services de consultants se fera conformément aux règles et procédures de la Banque en matière d'utilisation des consultants. Les dossiers d'appel d'offres devraient être disponibles en mars 2023.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention, à l'adresse suivante :

Alliance Globale du Karité
BPP 35A Osu, Accra
48 Mango Tree Avenue, Asylum Down
Michael Sakyi
Maskyi@globalshea.com
+233545470889